

PROCES-VERBAL

Réunion du comité paritaire
des agents de conservation de la faune

DATE: **lundi, le 15 juin 1992**
ENDROIT: Bureau du M.L.C.P
6255, 13e avenue Rosemont
Montréal

Participants: Partie patronale

Serge Bélanger
Eloi Cabot (absent)
Michel Julien
Serge Perrault

Partie syndicale

Florent Dion
Louis Doucet
Jacques Leblanc
Guy Sylvestre

Invité: Marc Côté

Président
Jacques Lesage

a) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Avec l'ajout de deux sujets par la partie syndicale,
l'ordre du jour est adopté comme suit:

- 1- Prolongation de la convention collective
- 2- Plan de développement des ressources humaines
- 3- Colloques régionaux
- 4- Rémunération des jours fériés
- 5- Questionnaire sur les avantages obtenus lors de voyage effectués pour le gouvernement
- 6- Lettre du 13 avril 92 - concernant les jours fériés
- 7- Affectation d'agents à Drummondville
- 8- Griefs

b) PROCES-VERBAL

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 5 septembre 1991, celui-ci est adopté par le comité.

Cependant deux des sujets rapportés dans ce procès-verbal, font à nouveau l'objet de discussion.

- 1- La partie patronale réitère la position du ministère quant à son refus de payer l'indemnité de 4,00\$ pour un repas au cours d'un voyage où l'employé reçoit compensation pour ce repas en vertu de la directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage.

Cette décision sera discutée par l'exécutif du syndicat qui décidera des mesures à prendre, s'il y a lieu.

- 2- En réponse au syndicat qui maintient que certains gestionnaires refusent toujours de programmer des vacances durant la saison de la chasse, la partie patronale répond qu'il n'y a pas de consensus au niveau de la direction quant à cette question.

Il n'y a donc pas de directive à venir à cet effet.

c) ORDRE DU JOUR

1- Prolongation de la convention collective

Les parties procèdent à la lecture et à la signature de l'entente modifiant la convention collective adoptée par le décret 253-90 du 28 février 1990, modifiée par le décret 1762-91 du 18 décembre 1991.

2- Plan de développement des ressources humaines

Suite à la requête, datée du 13 mai 1992, du président du syndicat, M. Marc Côté est invité à présenter le plan de développement des ressources humaines.

Après avoir expliqué les orientations ministérielles de développement, M. Côté dépose le bilan de développement des A.C.F. en 1990-91 de même que les statistiques de formation et de perfectionnement d'une région, à titre d'exemple. (voir documents ci-joints en annexe)

3- Colloques régionaux

Le syndicat fait part qu'il ne considère pas les colloques régionaux comme des activités de développement. A cet effet il entend soumettre une proposition quant à l'application de l'article 30, qui pourra être discutée lors d'une prochaine réunion du comité paritaire.

4- Rémunérations des jours fériés

M. Michel Julien remet aux membres du comité une copie de la lettre qu'il a envoyée à tous les chefs de service concernant la rémunération lors d'un jour férié travaillé. (voir document ci-joint)

Il s'agit d'une modification de la pratique actuelle du ministère qui tient compte d'une décision de l'arbitre M. Jean-Guy Ménard dans une cause impliquant le syndicat des constables spéciaux.

DS AVRIL
1992

Le syndicat rétorque que cette décision arbitrale est basée sur une clause qui n'apparaît pas dans la convention collective des A.C.F., et qu'il entend aussi soumettre à l'arbitrage la question de la rémunération du travail les jours fériés.

5- Questionnaire sur les avantages obtenus lors de voyage

M. Julien fournit les explications concernant la déclaration que les fonctionnaires doivent remplir s'ils obtiennent des avantages lors de voyages effectués pour le gouvernement.

6- Lettre du 13 avril 92 re: jours fériés

Suite aux explications de M. Serge Bélanger concernant sa lettre du 13 avril 92 concernant les jours fériés, l'avis de 21 jours ne s'applique pas.

7- Affectations à Drummondville

M. Julien fait part d'un projet d'affecter deux agents de conservation de la faune à Drummondville..

Ces affectations seraient faites sur une base volontaire et les agents choisis continueraient de relever du bureau de Victoriaville.

La décision à cet effet devrait se faire rapidement.

8- Griefs

Le comité consacre la dernière partie de la réunion à la discussion de griefs à la troisième étape.

La prochaine réunion du comité paritaire devrait avoir lieu en septembre 1992.